



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2020
Convocation en date du 06 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint	X			
Mme Alexia DALIFARD, adjointe	X			
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOUT, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X			
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER	X			
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN	X			
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël Houdeline	X			
<i>TOTAL</i>	15	0	0	
Désignation d'un/une secrétaire de séance :	Mme CLAEREBOUT Evelyne			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15	Nombre de votants :		15

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOUT, secrétaire de séance.

I - AFFAIRES GENERALES

Objet 2020 - 077 - Règlement intérieur

Le conseil municipal, lors de la réunion du 05 novembre 2020, a pris connaissance du projet de règlement intérieur.

Ce règlement complète les dispositions législatives et réglementaires concernant le bon fonctionnement des séances du conseil. Il est applicable pour la durée du mandat et est modifiable sur demande du maire ou d'un tiers des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à l'unanimité

Objet 2020-078 - Communauté de communes du Pays de Craon - Rapport d'activité 2019

Le rapport est présenté avant validation par M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président de la communauté de communes.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 approuvant le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2019 au maire, en date du 8 septembre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable

Objet 2020-079 - Réévaluation IFSE

Mme Alexia DALIFARD présente :

Une commission réunissant les élus représentant les finances et les ressources humaines s'est réunie pour comprendre le mécanisme de la rémunération de la fonction publique afin d'adapter si besoin la rémunération.

Une présentation du mécanisme de rémunération des agents communaux est faite. Puis une comparaison par rapport aux autres communes ainsi que l'évolution de la charge salariale sur 4 ans sont expliquées.

Le moyen actuel de réévaluer la rémunération est le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), dispositif mis en œuvre en 2017 sur la commune. Il se compose de deux parties : l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - versée mensuellement) et le CIA (complément indemnitaire annuel - versé 1 fois par an).

Il est proposé de réévaluer l'IFSE, qui est actuellement à 94.43 € brut pour un temps complet.

Le conseil municipal,

VU l'ensemble des explications données,

EMET un avis favorable à la révision du montant de l'IFSE et DECIDE de la porter à 150 € brut pour un temps complet.

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

Objet 2020-080 - Salle des fêtes - renouvellement vaisselle

Mme Evelyne CLAEREBOU présente :

Un devis a été demandé à plusieurs fournisseurs pour du réapprovisionnement de vaisselle pour la salle des fêtes. Celui de l'entreprise Comptoir de Bretagne étant le mieux disant (1 737.62 € TTC pour des assiettes, mugs en verre, pichets, fourchettes, couteaux, grandes cuillères plateaux, flûtes),

Le conseil municipal

DECIDE de le valider.

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

////////

V - URBANISME

Objet 2020-081 - Avis projet Oudon Biogaz

Le maire présente :

Le préfet de la Mayenne, dans son courrier du 14 octobre 2020, a fait savoir qu'un arrêté interpréfectoral en date du 9 octobre 2020 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la SAS OUDON BIOGAZ (siège social à Craon), en vue d'un projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes/jours, au lieu-dit La Garenne à Livré la Touche.

Le conseil municipal est invité à faire connaître son avis, après avoir pris connaissance du dossier (une note explicative de synthèse avait été transmise avec la convocation).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote (14 voix pour, 1 abstention)

EMET un avis favorable assorti toutefois de trois points de vigilance:

- L'impact sur la circulation dans le village que générera le flux de camions et de tracteurs
- La nécessité de sécuriser la route Ballots - Cossé
- Le contrôle de l'apport des cultures dans le méthaniseur qui serait en concurrence avec l'alimentation animale

Objet 2020-082 - Révision du prix des fermages (occupations précaires)

Le conseil municipal,

Considérant l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues au niveau du département de la Mayenne,

DECIDE d'appliquer cette révision et

FIXE à 133,36 € le montant du loyer par hectare (3ème classe - tarif minimum)

PRECISE que ce montant sera applicable pour les échéances annuelles du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021

Et AUTORISE le maire à signer les conventions d'occupation précaire à intervenir entre la commune et les locataires.

Objet 2020-083 - Plan local d'urbanisme

Le conseil municipal,

VU la date de l'échéance pour la réponse des communes à la communauté de communes sur leur positionnement sur le transfert automatique de la compétence, fixée au 31 décembre 2020,

VU les propositions faites par le bureau d'études Atelier d'Ys concernant les procédures adaptées aux diverses évolutions que le conseil municipal souhaite apporter à son plan local d'urbanisme,

OPTE pour une modification du plan local d'urbanisme, pour un montant de 4 800 € HT - 5 760 € TTC,

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer le devis.

Objet 2020-084 - Projet de travaux sur bâtiments communaux - Devis maître d'œuvre

Le conseil municipal,

VU les projets de travaux sur des bâtiments communaux (extension complexe sportif et réaménagement de la salle de théâtre)

VU la rencontre avec plusieurs maîtres d'œuvre

RETIENT les propositions du cabinet HC-MO, de l'Huisserie, pour une étude de faisabilité pour les deux bâtiments, d'un montant de 1 500 € HT par bâtiment

AUTORISE le maire à signer les devis correspondants.

Systeme d'accès à la mairie

M. Le Priol (société Iséo) est venu présenter en mairie le système qu'il propose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (1 voix contre, 3 voix pour et 11 abstentions)

N'EMET pas un avis favorable à cette proposition et DECIDE pour une réinitialisation des systèmes en place.

Objet 2020-085 - Reprise de l'activité tabac - choix du repreneur

Le conseil municipal,

VU la cessation d'activité de Mme Danseux, locataire du bar tabac « La Renaissance » à la date du 31 décembre 2019

VU les démarches entreprises pour trouver un repreneur

VU la proposition faite à des commerçants actuels sur la commune de reprendre l'activité de vente de tabac

VU la présentation faite de leur projet de reprise, devant le conseil municipal le 5 novembre 2020 par deux commerçants : M. et Mme GAUDIN Johann (gérants du Proxi) et M. BEZIER Gwénaël (gérant du restaurant l'Atelier),

Après en avoir délibéré et après avoir voté,

DECIDE de valider la proposition de M. et Mme GAUDIN Johann (10 voix pour - 4 voix pour M. BEZIER et 1 bulletin blanc).

VI - SPORT - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

/////

VII - FINANCES - BATIMENTS

Objet 2020 - 086 - Salle des fêtes - restitution d'acomptes pour réservation

Le conseil municipal,

VU la crise sanitaire actuelle,

VU les réservations de la salle des fêtes effectuées avec dépôt de chèque de réservation,

VALIDE la restitution des chèques d'acompte qui ont été encaissés pour des réservations de la salle des fêtes, qui malheureusement, vu le contexte actuel, ne peuvent être honorées